



# PROFESSIONNALISER LE PILOTAGE DE PROJETS MUTI-ACTEURS

Un cycle de spécialisation pour les conseillers de Chambres

Dans un contexte de plus en plus exigeant en matière de financement publics, et face à la concurrence, les Chambres d'agriculture doivent professionnaliser leurs interventions en matière d'émergence et de conduite de projets rassemblant des acteurs multiples sur les territoires (collectivités locales, intercommunalités, groupes d'agriculteurs, entreprises privées,...).



Les conseillers des Chambres d'agriculture apportent leurs compétences dans la chaîne complète de l'ingénierie de projets.

© Monkey Business - Fotolia.com

43

Les conseillers des Chambres d'agriculture doivent acquérir de nouveaux savoir-faire : apporter des compétences dans la chaîne complète de l'ingénierie de projets, tout en développant des prestations facturées. Pour répondre à ces enjeux, Resolia propose depuis 2012 un cycle de spécialisation « **Développeur de projets économiques territorialisés** », pour piloter efficacement des projets multi-acteurs à vocation économique sur les territoires.

## À QUI S'ADRESSE CE CYCLE ?

Cette formation s'adresse à tout agent de Chambre d'agriculture souhaitant renforcer et professionnaliser ses compétences en matière d'accompagnement de projets économiques multi-acteurs. Sont particulièrement concernés les conseillers en développement territorial, les animateurs de territoire, les chargés de projets, les conseillers en filières de proximité ou en valorisation de la biomasse.

## 11 JOURS EN 4 MODULES

Ce cycle comprend 4 modules pour une durée de 11j au total sur environ 10 mois. Cette formation permet aux participants de travailler non seulement les savoir-faire techniques et méthodologiques, mais aussi les savoir-faire relationnels nécessaires à l'accompagnement de projets (écoute, animation, posture de chef de projet...). Entre les modules, les participants appliquent à leurs propres projets les outils méthodologiques abordés en formation. Le programme, animé par Florence FARGIER, coach et formatrice, met l'accent sur les points suivants :

### Module 1 : CRÉER LA CONFIANCE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET POSITIONNER LA CHAMBRE (4J)

Quelles sont les phases d'un projet ?  
Où s'arrête l'émergence ?  
Comment décrypter les logiques d'acteurs ?  
Comment créer une relation partenariale avec les collectivités et positionner la Chambre ?

Ce premier module se déroule en Rhône-Alpes et prend appui sur un exemple de projet concret piloté par une Chambre d'agriculture de la région.

### Module 2 : DE L'EXPRESSION DE LA DEMANDE À LA CONTRACTUALISATION (3J)

Comment construire une méthodologie d'intervention en utilisant les outils de la planification de projet ?  
Quel rôle pour le chef de projet ?  
Comment constituer une équipe projet ?  
Comment établir un contrat de prestation ?

### Module 3 : MENER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET (3J)

Comment composer et faire vivre les instances de gouvernance d'un projet ?  
Comment animer un collectif dans la phase opérationnelle du projet ?  
Comment raisonner la question des statuts d'un projet ?  
Comment établir le prévisionnel économique et mobiliser des financements ?

**Module 4 :**

**I BILAN (1J)**

Cette journée, à laquelle sont invités les chefs de service des participants, permet une prise de recul et des échanges riches sur les acquis des participants et leur transfert dans la pratique professionnelle.

Parmi les thèmes abordés pour les conseillers : Comment construire une méthodologie d'intervention en utilisant les outils de la planification de projet



© Auremar Fotolia.com

**Une prochaine promotion en octobre 2015**

Le prochain cycle se déroulera d'octobre 2015 à fin 2016. Le module 1 est prévu du 13 au 16 octobre 2015, en Rhône-Alpes.

**LES BÉNÉFICES DE CETTE FORMATION**

44



**TÉMOIGNAGE d'André VILLENEUVE**

Conseiller développement local et territorial à la Chambre d'agriculture des Bouches-du Rhône.

« Parmi les dossiers dont j'ai la charge à la Chambre d'agriculture : le développement local et territorial, pour des communautés d'agglomération ou de communes en secteur très péri-urbain. Cela consiste notamment à réaliser des diagnostics pour identifier les problématiques et les enjeux sur l'agriculture et la gestion de l'espace, et à proposer des programmes d'actions pour maintenir ou développer l'agriculture. Les actions prévues concernent souvent l'accès au foncier ou sa préservation, le développement de filières de proximité, la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement, et la promotion de l'agriculture et de ses productions. Ma motivation initiale pour suivre cette formation était de prendre du recul par rapport à la méthode que j'utilisais de façon empirique, pour réaliser des diagnostics et aboutir aux programmes d'actions. Finalement, cette formation m'a fourni une méthode globale et une posture plus appropriée :

J'ai maintenant une posture de chef de projet plus affirmée : il faut bien sûr

s'impliquer mais tout en ayant une prise de recul...j'accompagne le projet mais je ne suis pas le porteur du projet. Cela m'a permis aussi de prendre conscience de l'importance du travail en réseau, qui permet d'associer dès le début les personnes compétentes dans le cadre d'un groupe-projet. Je suis maintenant aussi plus rigoureux et exhaustif dans l'élaboration de propositions d'intervention auprès des collectivités : c'est-à-dire que je m'attache à identifier et à planifier dès le départ de façon la plus détaillée possible l'ensemble des actions à prévoir pour répondre à la demande de la collectivité commanditaire, en posant les bonnes questions et en mobilisant les personnes ressources. Quand on est complet dans la planification des actions et des moyens, la mise en œuvre est beaucoup plus facile ! Les méthodes vues pendant la formation, étudiées dans le cadre de projets de développement économique, sont finalement applicables quel que soit le type de projet. Suite à cette formation, une réflexion est en cours au sein de la Chambre sur le développement du travail en mode projet. »

**Projets collectifs des collectivités et filières, les priorités du réseau Chambres pour 2014-2020**

Les Chambres d'agriculture ont l'ambition d'être « un excellent partenaire pour les projets collectifs » des collectivités et des filières. Pour répondre à cet enjeu, figurent notamment parmi les priorités du réseau pour la mandature 2014-2018 les actions suivantes :

- poursuivre notre rôle d'incubateur de projets innovants dans les territoires et investir dans les filières territorialisées,
- poursuivre notre offre de prestations aux collectivités en matière de conseil territorial et la développer en matière de prospective.

Les deux cycles de spécialisation proposés par Resolia, « Développeurs de projets économiques territorialisés », mais aussi « Animer un territoire ou une filière avec la méthode prospective AVEC® » (démarrage prochaine promotion en mai 2015) sont des leviers pour aider les Chambres à concrétiser ces priorités.

Contact Resolia :  
**Caroline BERINSTAIN-BAILLY**  
 caroline.berinstain@resolia.chambagri.fr  
 tél : 01 40 64 16 82